Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le
ID : 007-200093128-20231019-25_2023-DE

l'Ayguo

SYNDICAT D'EAU POTABLE CRUSSOL – PAYS DE VERNOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 19 Octobre 2023

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Délibération N° 25 – 2023

OBJET : INTEGRATION DU RESEAU AEP LOTISSEMENT SOULEDOMATI – COMMUNE DE CHAMPIS

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf Octobre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Saint-Péray**, sous la présidence de **Christian ALIBERT, Président.**

Nombre de membres en exercice : **56**
Nombre de membres présents **: 33**
Qui ont pris part au vote : **35**
Date de convocation du Comité : **9 Octobre 2023**

Etaient présents : SEIGNOBOS Éric, RIAILLON Jean, BASSET Fabrice, DROGUET Xavier, BONNEFOY Philippe, MOUNIER Maxence, ALLEMAND Bertille, ALIBERT Christian (Pouvoir de Mr GIBAUD Philippe), LAFAGE Stéphane, GINE Bernard, BOUVIER Gilbert, TRACOL Germaine, BSERENI Stella, LA RUSSA Gilbert, REYNAUD Régis, CIMAZ Michel, LYONNAIS Patrice (Pouvoir de Mme MATHIEU Clémence), DURAND Gilles, FABRIS Albano, THOMAS Christophe, CLAVERIE Jean-Yves, MORIN-PATÉ Édith, CHAMBON Ghislaine, PRALY Thérèse, BRUN Gilles, LEBRE Gilles, CHABOUD Stéphan, LE GALL Matthieu, GOUMAT Laëtitia, DEFAIVRE Claude, CAMPOUS Michel, FRECHET Marcel, de TRUCHIS Michel

Etaient excusés : MORFIN Magali, MACHISSOT Ginette, DARNAUD Mathieu, CLOUE Jacky, PICCOTTI Bernard, MATHIEU Clémence (Pouvoir à Mr LYONNAIS Patrice), BOUCHARDON Benoit, PEYROUSE-VETTER Roselyne, DIETRICH David, CHAREYRON André, GIBAUD Philippe (Pouvoir à ALIBERT Christian)

Secrétaire de séance : Mr LAFAGE Stéphane

Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le
ID : 007-200093128-20231019-25_2023-DE

Délibération N° 25 – 2023

OBJET : INTEGRATION DU RESEAU AEP LOTISSEMENT SOULEDOMATI – COMMUNE DE CHAMPIS

LE RAPPORTEUR : Monsieur ALIBERT Christian, Président.

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que le transfert de propriété des réseaux d'eau potable du lotissement communal SOULEDOMATI sur la commune de Champis n'ont jamais été effectués depuis la création de celui-ci.

Il convient de régulariser la situation et d'intégrer ce réseau au réseau syndical.

Ce réseau concerne 8 abonnés et a été réalisé par l'entreprise GRUAT TP.
Tous les plans de réseau ont été fournis par la Mairie.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** l'intégration du réseau communal du Lotissement SOULEDOMATI
- **Charge** Monsieur le Président de toutes les démarches correspondantes et l'autorise à signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibérés les, jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Christian ALIBERT

SYNDICAT CRUSSOL-PAYS DE VERNOUX 07

Transmis au contrôle de légalité le 23 Octobre 2023